



Projet RTT 2013 de DCNS : Deux semaines de fermeture en août...

Une nouvelle fois la direction locale de DCNS tente de faire « main-basse » sur nos congés.

C'est au comité d'établissement du 6 novembre, pendant que la CGT appelait les personnels à manifester pour l'embauche des intérimaires, CDD et alternants, contre les réorganisations successives et inefficaces, que la direction a fait état de sa volonté dogmatique concernant les fermetures 2013.

Ce que voudrait la direction :

- 2 jours de RTT pour fermer les ponts du 10 mai & 16 août
- Fermeture semaine 32 (du 5 au 9 août) avec 5 jours de nos congés !
- 3 jours RTT (bloc flottant) les 12, 13 et 14 août
- 4 jours de RTT entre Noël et le jour de l'an (26, 27, 30 et 31 décembre)

La direction compte donc s'approprier 9 jours RTT, 5 jours de nos congés et fermer les 2 premières semaines d'août !

Pour la CGT c'est inadmissible ! C'est une contrainte supplémentaire dont les personnels n'ont vraiment pas besoin. Faut-il rappeler l'accord portant sur l'Organisation du Temps de Travail (OTT) qui lui seul doit gérer ces dispositions ? **Cette disposition allant à l'encontre d'un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle est inacceptable !**

Plusieurs motifs (tous plus malhonnêtes les uns que les autres...) semblent s'imposer à nos dirigeants :

Pour DCNS : « <i>Les périodes de l'année pendant lesquelles 50% des personnels sont absents ne permettent pas de mener correctement nos activités</i> »	Tout d'abord, l'accord OTT précise : « <i>le taux de présence n'est pas soumis à un seuil minimal</i> ». S'il y a moins de 50% de présence en août, c'est avant tout parce-que la direction impose une fermeture !
Pour DCNS : « <i>Nos partenaires et sous-traitants sont quasiment tous fermés en août</i> »	Pour rappel, c'est DCNS qui impose les fermetures et les salariés sous-traitants ne font que subir ces décisions
Pour DCNS : « <i>Les périodes de fermetures sont les seules que l'entreprise peut utiliser pour maintenir un certain nombre de moyens industriels</i> »	A croire que DCN et DCAN étaient mieux organisées, puisqu'elles n'avaient pas besoin d'imposer des fermetures pour maintenir l'outil industriel en état.
Pour DCNS : « <i>Réaliser à l'occasion des fermetures des économies en matière de fonctionnement</i> »	C'est oublier que notre direction imposera à ses personnels de venir travailler lors de ces périodes pour la tenue de ses jalons...

Réagissons !!!

Les années précédentes la CGT avec les autres Organisations Syndicales vous avaient appelé à manifester votre opposition à une telle imposture.

Nous avons moins d'un mois pour faire en sorte que la direction remballe son projet !